



## Le signataire du contrat de révélation de succession est décédé avant la succession

Par **bmx2**, le **24/02/2024** à **15:46**

Bonjour,

Ma grand mère a signé un contrat de révélation de succession en 2022 mais elle est décédée en cours de succession (2023).

Le contrat est il annulé pour la suite de la succession qui à ce jour n'est toujours pas cloturé.

Merci

Par **yapasdequoi**, le **24/02/2024** à **20:46**

Bonjour,

Mais non. Le contrat se transmet à ses héritiers.